

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Dakar, le 26 octobre 2011

UNITÉ DE COORDINATION ET DE SUIVI
DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

**Rapport de mission sur la participation à l'atelier d'échanges sur la
protection sociale en Afrique de l'Ouest du 17 au 19 Octobre au
Ghana.**

Dans le cadre des échanges entre pays de l'Afrique de l'Ouest sur la protection sociale, nous avons effectué une mission du 16 au 20 octobre 2011 à Accra au Ghana, sur l'invitation de la plate forme de l'Afrique pour la Protection Sociale (APSP). L'atelier qu'elle a organisé en partenariat avec la plate-forme nationale sur la Protection sociale du Ghana, sous le thème « Étendre la Protection sociale par le biais de la participation de la société civile » a duré trois jours et a réuni des participants du Burkina Faso, de la Gambie, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal et de la Sierra Leone.

L'atelier d'Accra avait comme objectifs de (1) créer une compréhension des divers processus de protection sociale en cours dans la région et le rôle des organisations de la société civile dans ces différents processus, (2) promouvoir le réseautage et le partage sur l'engagement de promouvoir la protection sociale par les organisations de la société civile dans les différents pays en vue de comprendre les politiques et les pratiques et (3) permettre un apprentissage et échanges d'expériences entre les plates-formes sur la gouvernance, le leadership et le cadre institutionnel afin d'identifier des leçons qui peuvent être transférées dans le but de les renforcer.

L'atelier d'échange par les pairs pour les pays d'Afrique de l'Ouest visait à améliorer l'apprentissage et le partage de l'information sur la Protection sociale parmi les pays de la sous-région. Il a permis aux fonctionnaires des ministères engagés dans la protection sociale et aux plates-formes nationales de la société civile de se rencontrer, de partager et apprendre les uns des autres, de discuter des stratégies grâce auxquelles la société civile et les gouvernements peuvent travailler ensemble à promouvoir la Protection sociale.

La plate-forme de l'Afrique pour la Protection sociale (APSP) est un réseau de personnes et d'organisations opérant aux niveaux local et régional, avec un engagement à promouvoir et à renforcer le contrat social entre les États et les citoyens. Cela se fait par le biais de promotion de la participation active des organisations de la société civile africaine à l'élaboration de politiques de protection sociale, des programmes et des pratiques en Afrique.

Des discussions ont permis de faire un état des lieux de la Protection Sociale en Afrique de l'Ouest. En effet, depuis la déclaration de Ouagadougou de 2004, les pays membres de l'Union Africaine ont travaillé pour accroître l'information et la connaissance au sujet de la Protection sociale comme un mécanisme important de lutte contre la pauvreté. Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas été en reste et beaucoup de pays de la sous région ont développé des stratégies de protection sociale et de planification ces dernières années. Des programmes pilotes ont été développés résultant de ces stratégies et planification en plus des systèmes de sécurité sociale formelle et informelle déjà existants. La plupart des pays ont mis en œuvre des réformes économiques et la stabilité macroéconomique a été un des facteurs ayant conduit à une croissance économique globale de la région.

La croissance en Afrique de l'Ouest n'a pas été uniforme car certains pays ont atteint une croissance rapide, tandis que d'autres ont connu une croissance assez lente. La lenteur de la croissance de certains de ces pays est attribuée à l'instabilité politique. Malgré les difficultés présentes en Afrique de l'Ouest, ils sont attachés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à la réorientation de leurs politiques et programmes à cette fin. Les DSRP sont les principaux cadres de développement utilisés par la plupart de ces pays afin d'atteindre des niveaux élevés de croissance et des niveaux plus élevés de développement social en vue de réduire la pauvreté.

La bonne nouvelle selon UNECA (2011), en 2010, la performance économique s'est améliorée dans les pays d'Afrique occidentale qui ont atteint des taux de croissance du PIB de 6 %. L'Afrique de l'Ouest reste une des sous-régions qui croît cette année encore. Il est impératif que cette croissance soit « partagée » ; cela signifie une croissance qui crée des prestations à l'ensemble de la société, y compris aux pauvres. Le processus de « trickle down » ne pourra pas automatiquement arriver et donc il y a une nécessité pour les gouvernements de créer des stratégies spécifiques et des mesures pour autonomiser les pauvres et les personnes vulnérables pour participer dans le processus de croissance et les bénéfices de la croissance économique.

Pour résoudre ce problème, il y a une nécessité de faire des efforts concertés de tous les intervenants dans la recherche de mesures durables qui portera sur le sort des personnes vulnérables dans la région. La Protection sociale est un instrument grâce auquel les droits de l'homme peuvent être promus et la pauvreté des personnes marginalisées et vulnérables peut être discutée. Récemment, des progrès considérables réalisés par plusieurs pays de la sous-région à établir des cadres de politique et programmes protection sociale, notamment la Sierra Leone, le Nigeria et le Ghana, où les gouvernements ont pris le leadership dans l'intégration de la Protection sociale dans leurs plans et programmes pour atténuer la pauvreté et la vulnérabilité et promouvoir les moyens de subsistance durables.

Dans ce cadre, les organisations de la société civile ont une contribution importante aux accords signés par les gouvernements pour soutenir la politique constructive à la base en terme de mesures de protection et en s'assurant que ces lois sont choisies et mises en œuvre au profit des populations vulnérables.

En 2008, les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant lors de la procédure de consultations nationales « Livingstone 2 » et des rencontres d'expertise régionale sur « investir dans la protection sociale en Afrique ». Le mémorandum adopté sur la base de mesures sociales à privilégier pour l'Afrique, et pris par les ministères en charge du Développement Social lors de leur rencontre de Windhoek, en Namibie en Octobre 2008, sous les auspices de l'Union Africaine insiste sur l'engagement de la société civile qui ne peut être occultée.

Mais il existe un fossé considérable entre le rôle que la société civile joue actuellement dans le choix et la mise en œuvre des mesures de protection sociale et le rôle participatif envisagé dans la loi sociale fondamentale. Le cadre d'échanges de cet atelier a été choisi pour aider la société civile à surmonter cette difficulté à travers le renforcement de capacité, le partage de connaissance et le renforcement de réseau de travail.

De cet état des lieux il est aussi ressorti la bonne volonté politique du gouvernement du Sénégal en matière de protection sociale par une formulation de sa Stratégie Nationale de Protection Sociale depuis 2004. Parmi les pays présents, seuls cinq ont élaboré une stratégie de protection sociale. Le Mali a adopté sa Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale exécutable en plans quinquennaux, en 2002, le Niger a fini sa formulation en septembre 2011, le Nigéria et le Ghana ont adopté leur politique avec une mise en œuvre de systèmes de cash transfert sur des personnes pauvres. L'expérience de cash transfert au Ghana mérite une attention particulière du fait de la diversité des maîtres d'œuvre (état lui-même, collectivités locales, communautés) qui constituent des expériences variées selon les méthodes de mise en œuvre.

En somme des voyages d'étude devraient plus souvent se passer pour pouvoir capitaliser les expériences de pays qui ont réussi plus ou moins bien leur mise en œuvre de politiques sociales.

Fatou DIOUF